

WPR/RC19.R10 PROJETS INTER-PAYS ET INTERREGIONAUX FINANCES PAR
L'ELEMENT ASSISTANCE TECHNIQUE DU PROGRAMME DES
NATIONS UNIES POUR LE DEVELOPPEMENT

Le Comité régional,

Ayant examiné un rapport du Directeur régional sur la décision du Conseil d'Administration du Programme des Nations Unies pour le Développement, concernant l'approbation et le financement des projets inter-pays et interrégionaux à l'avenir; et

Considérant que ces projets sont essentiels pour la croissance régulière et le développement continu des programmes de santé dans la Région du Pacifique occidental,

1. APPROUVE les programmes inter-pays figurant dans le projet de programme et de budget du Directeur régional pour 1970, document WPR/RC19/2;
2. RECOMMANDE au Directeur général que les projets suivants soient financés au titre de l'élément Assistance technique du Programme des Nations Unies pour le Développement pendant la période 1969-1972:

Hygiène de la maternité et de l'enfance, services consultatifs,

Pacifique sud (WPRO 0083)

Hygiène du milieu, services consultatifs,

Pacifique sud (WPRO 0135)

Septième séminaire régional sur l'administration de la

santé publique : administration et planification

hospitalière (WPRO 0150)

Contrôle des substances pharmaceutiques (WPRO 0166)

Premier séminaire régional sur le contrôle de la qualité

des substances pharmaceutiques (WPRO 0167)

Troisième séminaire régional sur l'hygiène du milieu:

planification et financement des installations
d'approvisionnement en eau et d'assainissement
des municipalités (WPRO 0178)

Séminaire régional mixte FAO/OMS sur la nutrition
appliquée (WPRO 0179);

3. APPROUVE les activités interrégionales suivantes, proposées par le
Directeur général en vue d'être financées au titre de l'élément Assistance
technique du Programme des Nations Unies pour le Développement pendant la
période 1970-1973:

Cours sur l'épidémiologie de la tuberculose et la lutte
antituberculeuse (Interrégional 0113)

Intégration des services de santé publique (Interrégional 0156)

Cours sur la lutte anticholérique (Interrégional 0228)

Equipes de lutte contre le choléra (Interrégional 0276)

Approvisionnement public en eau (Interrégional 0374)

Séminaire itinérant sur l'élimination des déchets solides
(Interrégional 0431)

Séminaire itinérant sur les soins médicaux (Interrégional 0490)

Séminaire itinérant sur l'organisation des services de santé
mentale (Interrégional 0493)

Séminaire itinérant sur l'hygiène industrielle et agricole
(Interrégional 0563)

Cours d'épidémiologie (Interrégional 0581)

4. PRIE le Directeur régional de transmettre cette résolution au Directeur
général de l'Organisation mondiale de la Santé.